

# LE PRESIDENT

## JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

**MAIRE.** — Les élections. — La Révolution démocratique et sociale. — Comité électoral de la rue de Poitiers. — Lettre adressée à M. Thiers. — Plus de révolution. — Vive la République à perpétuité. — Italie. — Bruits de bourse. — CHRONIQUE PARISIENNE: Alliance des Montagnards; Coté des anarchistes; Henri V et Barbès; Discours du président de la République. — Assemblée nationale. — NOUVELLES DE LYON: Intention hostile contre le maréchal Bugeaud; Commencement d'incendie aux Brotteaux; La Statue de la Liberté de la place Louis XVIII; Incendie de la rue Grenette; Les Frères des Ecoles chrétiennes de la Guillotière; Un dragon blessé par son cheval; Un président de la société des sociétés secrètes; Arrêtation d'une diligence, dans le midi; Courage d'un militaire; Peur d'un voyageur attaqué; Homme assassiné; Un chien servant de témoin contre des brigands; Cabas perdu. — Conseil municipal de Lyon. — Nouvelles étrangères. — Feuilleton: Suite de Patte-Blanche, épisode de l'Empire.

Lyon, 3 Mars 1849.

### Les élections.

Avant peu il y aura des élections nouvelles. C'est le moment où chacun accable de flatteries et de prévenances ce peuple que l'on oublie si promptement, une fois que l'on a obtenu de lui ce que l'on espère. On dirait vraiment que le peuple est une statue de plâtre, à laquelle l'encens suffit; mais, au lieu de toutes ces flatteries indigestes, le peuple veut enfin de bonnes lois, des mesures efficaces, et surtout les moyens de vivre et de mourir honorablement en travaillant.

Ainsi donc, lorsque les candidats viendront faire la courbette devant les électeurs, leur débitant des paroles dorées, leur promettant, comme toujours, plus de beurre que de pain, il faudra les arrêter court et leur demander ce qu'ils sont et ce qu'ils sauront

faire pour réaliser toutes leurs brillantes promesses.

Ce qu'ils sont : avant tout, honnêtes hommes; c'est la condition essentielle, puis indépendants, non-seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir, c'est-à-dire, qu'ils ne soient pas possédés de cette funeste manie des places, à laquelle nous devons au moins la moitié de nos révolutions depuis cinquante ans.

Le meilleur moyen pour qu'un homme ne soit pas acheté, c'est surtout qu'il ne soit pas à vendre, qu'il soit indépendant par goût et par position. On a vu souvent des candidats afficher des intentions désintéressées, puis ensuite se résigner de la meilleure grâce du monde à accepter une de ces grasses places qui tombent de la faveur ministérielle.

La profession et l'état social du candidat n'ont pas l'importance qu'on leur attribue. Il ne faut pas croire qu'un représentant ouvrier soit ce qui convienne le mieux aux intérêts des ouvriers. Il ne faut pas croire que, parce qu'il a partagé leurs misères et connu leurs besoins, il soit capable d'en trouver le remède et de l'appliquer. Tant s'en faut. Il ne suffit pas pour bien servir les gens d'être leur ami, il faut encore savoir ce qui leur convient, et ce qui leur convient, le créer, l'organiser.

Aux dernières élections, les travailleurs lyonnais ont cru sagement agir en nommant des ouvriers pour les représenter à l'Assemblée nationale. Quel est l'avantage qu'ils en ont retiré? quelle est l'institution salutaire qu'ils en ont obtenue? quelle est l'idée bienfaisante qui s'est fait jour par leur entremise? Nous n'accusons pas la bonne volonté de ces représentants, nous ne soupçonnons ni leur amour ni leur dévouement au peuple, mais ils ne savent pas, et par conséquent ne peuvent pas.

On crie bien haut le droit au travail, l'exploitation de l'homme par l'homme; on nous promet tous les bienfaits du socialisme, l'impôt sur les riches, le travail en commun, l'association universelle; bref, on

nous promet le partage des biens et l'égalité la plus parfaite. Eh bien! de toutes ces promesses, ce qui n'est pas crime est folie; c'est avec ces mots que l'on égare et que l'on corrompt le peuple; mais ce n'est pas avec cela qu'on détruit sa misère et que l'on diminue ses souffrances.

Il faut rendre moins pénible et moins ingrate la position du travailleur des campagnes en diminuant les impôts et en encourageant l'agriculture, afin d'y retenir la population qui s'en éloigne. De cette manière, l'ouvrier industriel, moins nombreux, gagnera davantage, ou au moins gagnera plus régulièrement en ayant un travail suivi, et la production de l'agriculture augmentant, le prix des denrées alimentaires baissera. Ce sera déjà un double avantage, puisque d'un côté le salaire augmentera, et d'un autre la dépense diminuera.

Il faut changer l'assiette des droits d'octroi dans les villes et faire en sorte que tout ce qui est indispensable ne paie rien ou paie peu de chose; de telle sorte qu'une pièce de vin ordinaire de 30 fr. ne paie plus comme aujourd'hui le même droit qu'une pièce de vin de Bordeaux de 5 à 600 fr.

Il faut que l'on établisse des écoles d'éducation pour les jeunes garçons et les jeunes filles de 14 à 18 ans; il faut que l'on ouvre des cours professionnels, et qu'une bonne loi intervienne pour fixer les conditions des apprentis; il faut que des caisses de secours soient organisées et des associations de prévoyance encouragées. Telles sont quelques unes des réformes nécessaires et sur lesquelles il sera bon d'interroger les candidats.

Celui qui saura comment tout cela peut être obtenu, et qui promettra d'y consacrer, en homme d'honneur, ses soins, ses forces et son temps, celui-là, nommez-le, fût-il ouvrier ou négociant, fût-il riche ou pauvre, car ce sera le véritable ami du peuple.

### FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

#### Patte-Blanche.

ÉPISODE DE L'EMPIRE.

(Suite.)

#### II.

Nous redoublâmes d'efforts, et avec des peines inouïes, nous atteignîmes le canot qui était amarré à l'arrière. Les restes de notre vigueur s'épuisèrent à y monter.

Nous savourâmes depuis quelques minutes le charme inexprimable de nous sentir supportés par quelque chose de solide, lorsque un matelot de ronde nous découvrit. Nous le supplâmes si instamment de se taire, que ce brave homme, ému de compassion, descendit sans bruit auprès de nous. Il nous apporta le bâtiment était une goélette marchande hollandaise, et nous offrit de nous conduire à terre, moyennant un louis que possédait Pingret et qu'il lui abandonna.

Une demi-heure après, nous nous dirigeâmes par des chemins détournés vers une des premières maisons de Corfe-Castle, munis d'une lettre de l'officier matelot pour la veuve d'un pilote génois qui devait nous fournir les moyens de regagner notre patrie. Cette femme était d'origine française et connaissait plusieurs officiers de notre mari; nous en fûmes parfaitement accueillis, et pendant la première semaine de notre séjour elle se montra notre ange tutélaire.

Tout notre orgueil se révoltant à l'idée d'être une charge pour cette femme, nous nous décidâmes, Pingret et moi, à travailler comme ouvriers dans la rade, jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présentât de retourner en France. Nous nous mîmes donc en pension chez elle, et chaque quinzaine nous lui apportions, en paiement, le faible salaire conquis par nos sueurs et nos veilles.

Cette vie en commun, cette habitude de se voir chaque soir, ce doux langage du pays, qui faisait battre mon cœur de joie et d'espérance; les soins, les attentions dont j'étais l'objet, les caresses prodiguées à mon vieil ami Patte-Blanche, tout cela n'avait pas laissé mon âme insensible. Jusqu'à ce moment, aucun but ne s'était encore offert à mes desirs. Mon âme était la source des affections les plus vives; mais hors mon chien, je n'avais pas trouvé, dans toute la

nature, un être sur lequel je pusse répandre la surabondance de mes sentiments.

En avançant en âge, en devenant homme, le besoin d'aimer s'était fait sentir en moi avec violence; mais plus mon cœur s'était embrasé et plus mes facultés aimantes avaient acquis de force et d'étendue, plus aussi mes souffrances morales avaient été vives, en reconnaissant qu'au milieu des rudes épreuves que j'étais appelé à subir, je serais toute ma vie condamné à l'isolement, privé des jouissances ineffables de la famille, exclu enfin de ce paradis de l'amour, où vous avez eu tous, Messieurs, le bonheur de pénétrer...

A cette phrase amère qui amena un sourire imperceptible sur toutes les lèvres, le colonel de dragons répondit par un soupir de compassion, tout en rehaussant les pointes de son faux-col.

Arthémise, continua le major Burat, était une belle femme admirablement découpée, alerte, vive, riieuse, occupée de son ménage, douée d'une intelligence supérieure, et digne, en un mot, d'être l'épouse d'un honnête homme.

Elle avait, il est vrai, le tort de s'appeler Arthémise, et plutôt au ciel qu'elle n'eût eu jamais que celui-là! Par reconnaissance, autant peut-être que par amour, j'osai lui proposer de nous marier.

(La suite au prochain numéro.)

Le comité électoral de la rue de Poitiers est définitivement constitué. Quelques arrangements particuliers sont encore à compléter, mais au premier jour ils seront terminés, et le manifeste du comité, destiné sans contredit à produire une grande sensation dans le pays, sera prochainement publié. La liste du comité a été convenue entre M. Thiers, M. le président de la République et M. Molé. Dans plusieurs entretiens que M. Thiers a eus sur ce sujet avec M. Louis Bonaparte, et suivant ses intentions, tous ont été débattus et conclus. Les noms ont été présentés, examinés et choisis, les principes arrêtés et le drapeau politique adopté. Il est essentiel de bien faire connaître à cette occasion la position qu'a prise le président de la République, elle est nette, claire et bien définie. Nous pouvons donner sur ce point des explications positives, car nous ne pouvons pas les tenir de meilleure source. Le président de la République s'est allié d'une manière qu'il considère comme indissoluble au parti modéré qui l'a porté au premier pouvoir de l'Etat. Ce parti comprend dans toutes ses nuances l'immense majorité de la France.

Lors du 10 décembre, comme Louis-Napoléon Bonaparte représentait l'ordre d'une manière plus complète, et que cette pensée d'ordre s'alliait à de grands souvenirs de gloire; il réunit les suffrages de l'immense majorité du parti qui veut cet ordre avant tout. C'est là son origine, sa cause, sa raison d'être comme président de la République. Il le sait et il le rappelle souvent dans ses conversations. Aussi l'union de M. Louis Bonaparte avec les représentants du parti modéré, avec les chefs de ce parti a-t-elle été complète depuis le 20 décembre; elle a été, nous pouvons le dire, intime surtout depuis le 29 janvier. Dans la circonstance actuelle, M. Louis Bonaparte sait que si les élections générales, les élections du parti modéré n'étaient pas faites avec lui, elles pourraient paraître faites contre lui. Ce serait un immense embarras pour le gouvernement qu'il préside. Aussi l'adhésion qu'il a donnée en cette occasion au comité électoral qui représente le parti modéré et aux hommes éminents qui l'ont formé, a-t-elle été complète, absolue, intime, cordiale.

Les lignes suivantes, que l'Assemblée Nationale adresse à la Révolution Démocratique et sociale, pourraient servir de circulaire à l'adresse de tous les journaux de la République rouge :

Le journal de M. Ledru Rollin, l'organe des montagnards et le continuateur du Père Duchêne, prend avec nous d'étranges façons de bravaches : « Chaque jour, dit ce moniteur de la calomnie, chaque jour l'Assemblée Nationale accumule à notre endroit, et à l'encontre de nos amis, les accusations les plus mensongères et les plus stupides, dans l'espoir que, fatigué de son tapage, nous la fustigerons selon ses mérites. »

A la polémique sérieuse, quelle qu'en soit la vivacité, nous répondons par la discussion, et malgré notre conviction qu'en parlant des mauvais desseins des montagnards sur la société, il est impossible de pousser l'exagération jusqu'au mensonge, nous sommes toujours prêts à tous les débats.

Mais lorsqu'il s'agit de provocations grossières, de menaces de fustiger, nous sommes curieux d'apprendre de quels instruments prétendent user M. Ledru-Rollin et ses amis; en attendant le retour des ressources correctionnelles de 93.

Nous avons, du reste, au service du Croquemitaine révolutionnaire, les cravaches nécessaires à sa fustigation.

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Paris :

« On met sous nos yeux la copie authentique d'une lettre adressée à M. Thiers, dans la fatale matinée du 24 février 1848, par M. le maréchal Bugeau. Cette lettre explique la prétendue impuissance des hommes qui dans ce moment suprême furent vainement appelés à sauver la monarchie.

« Il y avait longtemps que j'avais prévu, mon cher Thiers, que nous serions tous deux appelés à sauver la monarchie. Mon parti est pris, je brûle mes vaisseaux; cette résolution ne m'empêche pas de déplorer qu'ont m'ait laissé le commandement général avec un effectif trop faible et trop privé de ressources. Croiriez-vous que dans plusieurs régiments les hommes n'ont, à l'heure qu'il est, que dix cartouches au plus? Quand nous aurons vaincu l'ennemi, et nous le vaincrons, car l'inertie ou le défaut de concours de la garde na-

tionale ne m'arrêtera pas, j'entrerai volontiers, comme ministre de la guerre, avec vous dans la formation d'un nouveau cabinet, à moins que l'impopularité prétendue qu'on me reproche ne soit un obstacle insurmontable; dans ce cas, je n'hésiterai pas à vous conseiller de prendre Bedeau, officier distingué, pratique, plein d'intelligence et de sang-froid, et de lui adjoindre, comme sous-secretaire d'Etat, M. Magne, membre de la chambre des députés, dont je connais personnellement la rare capacité. »

Plus de révolutions! J'aime mieux la République à perpétuité, disait assez plaisamment, ces jours derniers, un brave et riche manufacturier de la ville de Troyes; la meilleure révolution ne vaut rien.

La République n'est pas de mon goût, mais elle a pour elle qu'elle exclut toutes les autres prétentions tandis que toute autre forme de gouvernement les ferait renaître. Henri V nous ramènerait le comte de Paris, le comte de Paris nous ramènerait les tentatives impériales. Restons tranquilles, faisons notre lit.

La moindre entreprise commerciale a besoin du temps pour se fonder, et d'une mise de fonds; que la mise de fonds, que le temps donné à la République, ne soient perdus ni pour la France ni pour nous. Un nouveau changement demanderait des faits entièrement nouveaux. C'est assez comme cela. Je me déclare républicain, parce que j'ai été conservateur, parce que je le suis, parce que je prétends l'être, non-seulement de paroles, mais de fait.

#### Nouvelles d'Italie.

Florence, 22 février.

Des mouvements réactionnaires se manifestent sur plusieurs points de la Toscane; ils sont attribués aux partisans de Léopold et aux prêtres.

Aussi le gouvernement vient de faire publier une proclamation dans laquelle il invite ces derniers à aider de toute leur influence les principes démocratiques et la révolution italienne.

Le général de Laugier s'était retiré à Massa avec le reste de ses soldats fidèles; le peuple a défilé les pièces de canon, et a manifesté son intention d'empêcher un conflit avec les troupes de la République toscane; de Laugier a dû se retirer jusque sur le territoire sarde.

Hier, à trois heures et quart, Léopold est parti du port San Stephano sur le bateau à vapeur anglais le Bull-Dog, et s'est dirigé vers Gaète ou Naples; il est accompagné de tout le corps diplomatique et de l'explorateur Bargogli.

L'occupation de Ferrare par les Autrichiens a excité à Rome une grande fermentation.

Civita-Vecchia, 23 février.

On assure que 12,000 Napolitains et 4 batteries se sont dirigés vers nos frontières, et que le ministre anglais a déclaré que s'ils mettaient le pied dans l'Etat romain, leur entrée serait regardée comme une déclaration de guerre à l'Angleterre.

Le général Bava, piémontais, est à Naples, chargé d'une mission auprès du gouvernement de cette contrée.

Les journaux et les correspondances de Turin n'ont apporté aucune nouvelle de quelque importance.

La complication de la politique à l'extérieur fait rejeter à Londres la motion et la réduction financière du réformateur Cobden. Les anciennes dépenses militaires sont maintenues; c'est un enseignement pour la France. J. Russell obtient près de 200 voix de majorité.

Voilà son budget de 53 millions sterling consolidé et équilibré, équivalent à 1 milliard 325 millions de fr., car il existe même un excédant de 12 millions entre les recettes et les dépenses.

Nous profiterons, j'espère, de la nationalité anglaise qui nous donne un bon exemple à suivre, car elle sait s'exécuter et payer devant une dette énorme de 21 milliards, tandis que la France, qui n'en doit que six, et qui est plus riche (Cobden en convient), hésite à prendre les mesures qui peuvent la sauver.

Le grand spéculateur M. de B. était gros vendeur à la chute de Louis-Philippe; il aurait dû gagner alors 15 à 20 millions; on l'a payé au parquet

en monnaie de singe ou à peu près; il a bien voulu accepter à cette époque les bribes que les agents de change lui ont offertes; tous sont restés moralement ses débiteurs.

L'exécution qu'on a faite à son égard était donc criante, il a réclamé, et plusieurs agents de change ont fait ses reports.

La bataille a continué entre les haussiers et les baissiers; ces derniers sont restés en partie sur le champ de bataille; ils pansent leurs nombreuses blessures.

La coulisse éprouve aussi, de son côté, quelques pertes.

Le 5 p. 0/0 laissé à 83 35, arrive à 84, descend à 83 25, et ferme à 83 80 fin courant, et 83 50 au comptant; c'est une hausse de 45 c.

L'emprunt fait 83 70.

La banque de France, de 2,225 arrive à 2,300, fait 2,275 fr.

Le 3 p. 0/0, de 51, finit à 51 50, après avoir coté 51 60 à terme, et 51 25 comptant.

Les chemins de fer sont toujours fort recherchés.

Orléans gagne 15 à 825.

Avignon Marseille s'élève de 200 à 205.

Le Nord, de 460 arrive à 467 50 à terme.

Le marché est excellent, il semble annoncer des cours bien supérieurs encore.

#### Chronique parisienne.

L'alliance des montagnards (politiques purs) est désormais un fait accompli. Le parti se remue beaucoup pour faire triompher la vérité sociale, en attendant mieux. Voici les citoyens G. Sarrut, Fleury, Aug. Mie, Delbetz et Raynal, qui viennent de déposer sur la tribune du président diverses pétitions couvertes de milliers de signatures, à ce qu'ils disent, et relatives au rappel du milliard des émigrés (remboursement des 45 centimes), et à l'abolition de l'impôt des boissons. De toutes parts, disent ces honorables membres, le peuple comprend admirablement la question du milliard, et à défaut de la Constituante, la Législative sera mise en demeure de se prononcer sur cette question vraiment sociale.

— La colère des anarchistes à l'aspect de l'ordre qui s'établit par l'énergie du pouvoir, n'a pas de bornes. Ils essaient d'agiter la population ouvrière de Paris sans y réussir. Ils gourmandent même la mollesse et la lassitude des représentants de la gauche. M. Proudhon dit à ce sujet : « Au point où en sont les choses, tout attermoisement est impossible. La question est posée entre la république et la monarchie. Il faut en finir avec l'une ou avec l'autre. Il est impossible de rester neutre. Représentants du peuple, vos mandataires vous attendent. Quel parti prendrez-vous. »

Quelqu'un qui a entendu répéter cette apostrophe a répondu : « Ils s'en iront, pour ne plus revenir. »

— M. Gouin a été nommé président, et M. Lasteyrie (François), secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre.

— Le comité des finances a examiné ce matin la proposition de M. Etienne, tendant à ce que toute affectation d'immeuble national à un service public soit à l'avenir réglée par une loi. A la suite de cette discussion, la proposition de M. Etienne ayant été prise en considération, on a nommé, pour l'examiner à fond et en faire le rapport, une commission composée de MM. Louvet, Pougeard, Grellet, Guiller, de Latouche et Taillefer.

— Le journal de M. Proudhon dit aujourd'hui : « La République française et la République italienne sont solidaires, qu'on ne l'oublie pas. Si les absolutistes commencent la guerre des restaurations, s'ils replacent Pie IX à Rome, Léopold à Florence, ils ne s'arrêteront qu'après avoir conduit don Miguel à Lisbonne, don Carlos à Madrid, et Henri V à Paris. Président et ministres, est-ce là ce que vous voulez? osez-le dire et nous verrons bien! »

A notre tour, et sans cependant accepter la gradation faite à plaisir par M. Proudhon... par son journal... nous disons : La République démocratique et sociale conduit, par une pente irrésistible, à toutes les extravagances du communisme; ce qui le prouve, c'est que dans tous les banquets où ils se donnent carrière, les meneurs déclarent ouvertement la guerre au capital, à la famille, à la propriété, hissant le bonnet rouge, et criant : Vive la Guillotine!

Nous croyons qu'il y a un juste milieu en tout; mais il fallait opter; nous n'hésitions pas à dire que nous préférons Henri V, et même don Carlos et

don Miguel au joug des Sobrier, des Blanqui; des Barbès et des Caussidière.

— Nous apprenons que, sur la demande de plusieurs chambres de commerce, il est question d'établir, avec l'aide du gouvernement, une factorerie française en Californie. Cet établissement servirait de dépôt pour toutes les marchandises de notre marine, et il aurait des courtiers spéciaux chargés d'agir dans l'intérêt des consignataires.

— Jusqu'aujourd'hui, plus de douze cents industriels se sont fait inscrire à l'Hôtel-de-Ville pour envoyer leurs produits à la prochaine exposition de l'industrie française.

— On se rappelle qu'aux termes d'un arrêté en date du 27 octobre 1847, un concours a été ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce pour le meilleur ouvrage élémentaire ayant trait au dressage des jeunes chevaux à la selle et à l'attelage. La commission instituée à l'effet d'examiner les mémoires des candidats vient de remettre son rapport à M. le ministre, et a conclu à la non-délivrance du prix.

Il est ouvert un nouveau concours dont le programme sera ultérieurement publié.

— M. le président de la République, à l'inauguration du chemin de fer de Compiègne à Noyon, a prononcé les paroles suivantes en réponse à un discours de M. le maire de Noyon :

« Je vous remercie, monsieur le maire, des paroles que vous venez de faire entendre, et de l'accueil que me fait avec vous la ville de Noyon.

« Les espérances qu'a fait concevoir au pays mon élection ne seront pas trompées; je partage ses vœux pour l'affermissement de la République : j'espère que tous les partis qui ont divisé le pays depuis quarante ans y trouveront un terrain neutre où ils pourront se donner la main pour la grandeur et la prospérité de la France. »

M. le président de la République, en quittant Noyon, a laissé à M. le maire de cette ville une somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux pauvres.

## ASSEMBLEE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 28 février 1849.

L'Assemblée rejette le chiffre de trois pour la Martinique, la Guadeloupe et Bourbon. Elle décide qu'il sera procédé à la délibération sur la loi électorale.

M. le ministre des affaires étrangères croit devoir aller devant des interpellations, en faisant connaître à l'Assemblée que deux dépêches télégraphiques des 25 et 26 de ce mois, annoncent l'évacuation du territoire de Ferrare. Quant aux détails relatifs à ces événements, le ministre dit qu'ils ne sont ni assez officiels, ni assez précis pour devenir l'objet d'explications de la part du gouvernement, non plus que d'un débat inutile.

Il est procédé à la première délibération sur l'approbation à donner aux traités de commerce de navigation conclus avec divers Etats.

MM. Mortimer-Ternaux, Ducos et Deslongrais sont entendus.

L'Assemblée décide qu'il sera procédé à la deuxième délibération sur cette loi, ainsi qu'à la 2e délibération sur :

1° Convention relative au chemin de fer de Strasbourg à Spire ;

2° Projet de loi relatif aux chambres consultatives d'agriculture ;

3° Proposition relative aux conditions d'admission, d'avancement et de révocation dans les fonctions publiques.

Renvoi à samedi de la discussion du projet de loi relatif à l'établissement d'une salle définitive pour les séances de l'Assemblée.

L'Assemblée renvoie au comité de l'intérieur et non pas aux bureaux, la proposition de M. Brunet, relative à la réorganisation des administrations publiques.

La séance est levée.

Séance du 1er mars 1849. — Présidence de M. MARRAST.

L'Assemblée adopte la loi sur l'emprunt grec.

Le scrutin sur cette loi, donne le résultat suivant :

Pour l'adoption 592

Contre 57

L'Assemblée passe à la 3e délibération sur le projet de loi relatif au conseil d'Etat.

Les modifications suivantes sont proposées par la commission pour la dernière délibération.

Art. 41. La commission propose de reporter le nombre des conseillers de 32 à 40, augmentation indispensable pour faire face aux travaux.

M. Vivien, rapporteur, motive cette modification.

M. Sauvaire-Barthélemy la combat.

Elle n'est pas justifiée par les travaux indispensables du conseil d'Etat.

M. Vivien établit que réduire à 32 le nombre des

conseillers, c'est dénaturer une institution dont tout le monde reconnaît les importants services.

M. Mortimer-Ternaux parle dans le même sens que M. Sauvaire-Barthélemy. (Aux voix !)

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Le scrutin de division !

Le scrutin de division donne le résultat suivant :

Nombre des votants 730

Pour l'adoption de l'amendement de la commission 375

Contre 355

L'Assemblée a adopté la proposition de la commission.

M. le ministre des travaux publics dépose un projet de loi relatif à l'exploitation du chemin entre Versailles et Chartres.

Plusieurs voix : Les conclusions !

M. le ministre donne lecture du projet : La concession ne pourra excéder vingt-cinq années; provisoirement le ministre fera exploiter pour le compte de l'Etat. Il finit par demander l'urgence.

M. DESLONGRAIS : Il s'agit de l'exploitation par l'Etat; c'est la première fois que la question se présente. Il importe qu'elle soit examinée sous toutes ses faces. Je m'oppose à l'urgence.

M. le ministre insiste pour l'urgence.

L'Assemblée entend sur la question MM. Alem, Glais-Bizoin, Vivien, Victor Grandin. (La clôture !)

L'urgence est déclarée.

Art. 12. Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'Etat, dans le cas de l'art. 72 de la Constitution, l'Assemblée nationale charge une commission, formée de deux membres élus par chaque bureau, de lui proposer une liste de candidature. Cette liste contient un nombre de candidats égal à celui des conseillers d'Etat à élire, avec moitié en sus; elle est dressée par ordre alphabétique.

M. Brunet demande qu'il n'y ait pas de liste ou qu'il y en ait deux; le gouvernement fournirait la seconde.

(Très-bien !)

M. Vivien repousse l'amendement. Il est rejeté.

M. Deslongrais présente un amendement qui fixe les conditions de candidature au conseil d'Etat. D'après cet amendement, les conseillers d'Etat devront être pris :

1° Parmi les ex-présidents et vice-présidents de la République ;

2° Les anciens ministres ;

3° Les membres de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et des anciennes Assemblées délibérantes ;

4° Les directeurs et ex-directeurs généraux d'administration ;

5° Les premiers présidents de cours d'appel, etc.

Si l'on n'admettait pas son amendement, il est convenu que le conseil d'Etat deviendra bientôt un corps purement politique, et l'hôtel du quai d'Orsay, au lieu de s'appeler palais du conseil d'Etat devra bientôt se nommer hôtel des blessés politiques. (On rit.)

M. Baehart, au nom de la commission, combat l'amendement.

Il regarde toute fixation de catégories comme périlleuse. (Aux voix !)

L'amendement n'est pas adopté.

La séance continue.

## Nouvelles de Lyon.

La personne arrêtée dimanche matin n'avait aucune intention hostile contre le maréchal Bugeaud; c'est maintenant un fait avéré, et nous nous empressons de le reconnaître; mais en présence des injures, des calomnies et des provocations violentes, dont M. le maréchal est tous les jours l'objet de la part de certains journaux, si une tentative d'assassinat n'est pas vraie, elle paraissait tellement vraisemblable qu'il était permis de s'y laisser tromper.

— Avant-hier, un commencement d'incendie a éclaté, rue Tronchet, aux Brotteaux, dans la boutique d'un épicière. De prompts secours ont arrêté le feu.

— La statue de la Liberté surmontée d'un bonnet rouge a été abattue sur la place Louis XVIII. On a planté à la place un drapeau tricolore. Le haut du mât a dû être scié pour cette opération.

L'Homme-du-Peuple est intact, et personne ne songe à l'enlever.

— Ce matin, à une heure et quart, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'atelier de M. Gaubin, corroyeur, rue de la Grenette, 34.

L'atelier ayant été fermé, à huit heures du soir, par le contre-maitre, le poêle mal éteint aurait mis le feu à des râclures de peau. Une table en bois a été brûlée, et une quantité de peaux à l'étendage sont endommagées.

Les abords de la partie de maison où l'incendie avait son foyer sont très difficiles; l'escalier est en bois, et auprès existe un pâtre de vieilles maisons. Heureusement qu'un voisin, le citoyen Tholon, cafetier, rue Grenette, s'est aperçu que le feu était

dans l'atelier. Par sa courageuse initiative et sa présence d'esprit, il est parvenu à s'en rendre maître.

M. le commissaire de police du quartier s'est rendu immédiatement sur les lieux, il a pris des dispositions pour qu'aucun accident ne survint.

— Nous avons promis de tenir nos lecteurs au courant du nombre d'enfants qui quitteraient les Frères de la Guillotière pour aller dans les écoles laïques, et de faire connaître en même temps le nombre de ceux qui leur resteraient.

Il reste au quartier St-Louis 300 enfants, il en est sorti 13 ;

Au quartier du Piâtre, 298, il en est sorti, 40 ;

Aux Brotteaux, 260, il en est sorti 43.

Total des enfants qui restent, 858, sortis, 96.

D'après ce résultat, nous demandons où l'on a recueilli les cinq mille signatures demandant l'expulsion des Frères de la doctrine chrétienne, et que l'on a produites au conseil municipal. Ce n'était certainement pas des signatures de pères de famille; elles ont été ramassées dans les clubs et autres mauvais lieux de la Guillotière. Toute cette affaire n'a été qu'un tissu de mensonges et de calomnies dont la saine partie de la population a fait justice, en continuant d'accorder sa confiance à qui la méritait si bien.

— L'affaire du *Peuple Souverain* qui avait été jugée par le tribunal de police correctionnelle à l'occasion d'injures et diffamations contre le maréchal Bugeaud, vient de paraître en appel. Le gérant du *Peuple Souverain* a fait défaut. La cour a confirmé le premier jugement. On se rappelle que le gérant avait été condamné à un mois de prison, 500 francs d'amende et 1,500 fr. de dommages-intérêts.

— Mercredi dernier, un dragon d'ordonnance qui galopait à l'entrée de la place Bellecour, est tombé avec son cheval qui s'était abattu. On l'a emporté chez un pharmacien voisin; la violence de la chute a été telle qu'on craint pour sa vie.

— Un certain président de la société des sociétés secrètes, à Lyon, ayant nom *Joannes Maria*, vient d'écrire à un haut personnage de notre ville, une lettre dans laquelle il serait question, pour le 5 mars, d'incendier Lyon en exceptant toutefois l'Hôtel-de-Ville et l'Hôtel-Dieu. C'est une excentricité à laquelle nous n'attachons que l'importance d'une horrible plaisanterie.

— Voici les renseignements que l'on transmet d'Orange au *Courrier de la Drôme* sur l'attaque d'une diligence dont nous avons parlé hier :

« Dans la soirée du 24 de ce mois, la diligence de Lauzier et Poulin, qui fait le service entre Avignon et Valence, a été arrêtée, à 9 heures et demie du soir, au moment où elle arrivait à 500 mètres en deça du pont d'Aigues, à 3 kilomètres environ de la ville d'Orange. Quatre individus armés sont sortis d'un fossé dans lequel ils se tenaient cachés; couchant en joue le postillon, ils l'ont sommé d'arrêter ses chevaux ou bien qu'il était mort.

« On s'adresse d'abord à ceux qui étaient dans la rotonde, et on les force à descendre. Plusieurs d'entre eux ne se pressant pas assez au gré des assaillants, reçoivent des coups, et des contusions assez fortes en font preuve.

« Un pauvre militaire allant en congé fut attaqué par un de ces forcenés, qui lui demanda son argent en lui posant un pistolet sur la poitrine. Sur la réponse qu'il n'en avait pas, le voleur le menace de le tuer. Le pauvre soldat donne un coup violent sur le bras qui le comprimait, et fait relever l'arme; il prend aussitôt la fuite. A peine avait-il fait quelques pas, qu'une détonation se fait entendre : heureusement il n'était pas atteint. Il franchit un double fossé et une double haie qui bordaient la route. L'assassin se met à sa poursuite; mais il tombe dans le premier, puis dans le second fossé, et perd de vue sa victime.

« Cependant, à peine le malheureux militaire avait-il fait quelques pas, que les forces lui manquent. Il tombe la face contre terre au milieu d'une vigne, et reste près d'une heure et demie dans cette position, d'où il ne se releva qu'à l'arrivée sur les lieux de M. le procureur de la République d'Orange.

« Un autre voyageur, âgé de 30 à 32 ans, se trouvait dans le fond de la voiture; il s'était blotti dans un coin et espérait qu'on ne le rechercherait pas; mais un sort affreux l'attendait. Découvert, il est violemment tiré en dehors; on lui demande son argent et les clés de sa malle. Ce pauvre malheureux, qui avait dans cette malle les économies de plusieurs années de travail, refuse de les donner; une lutte s'engage entre lui et ses agresseurs; il tombe baigné dans son sang et frappé de quatorze coups de poi-



gard ou de couteau, qui lui sont successivement donnés par chacun des assassins. Les cris au secours! qu'il poussait, effrayaient ses hommes atroces, et ils laissent cette triste victime couchée sur la route et disparaissent. Pendant cette lutte, les autres voyageurs avaient fui à toutes jambes; un d'eux arrive à Orange; il était dix heures et quart environ; la gendarmerie et l'autorité judiciaire sont averties.

« M. le procureur de la République, M. le sous-préfet et le lieutenant de gendarmerie se rendent immédiatement sur les lieux, et reconnaissent aux traces sanglantes qui sillonnent la route et aux mares de sang qui la rougissent en plusieurs endroits, le lieu où la lutte a été soutenue. Ils se rendent à Piolenc où l'on entend le malheureux blessé de quatorze coups portés sur les différentes parties de son corps. Des hommes de l'art appelés donnent à ce malheureux les soins les plus pressés; mais ils ne dissimulent pas que le danger qu'il court est immense; les intestins étaient sortis au-dessus de l'ombilic, et ce n'est qu'avec peine qu'on parvient à en opérer la réduction.

« Pendant toute la nuit et la journée du dimanche, M. le procureur de la République, assisté de la gendarmerie, a fait des recherches pour parvenir à la découverte des auteurs de ce double crime atroce. On espère être sur leurs traces et que justice sera faite.

« Une circonstance extraordinaire s'est manifestée; un chien a été trouvé sur le lieu du crime. Ce chien est étranger et paraissait complètement perdu. On s'est emparé de lui; peut-être sera-ce là un témoin important pour la manifestation de la vérité.

« Tous les voyageurs ont été dépouillés de leur argent, de leur linge, de leurs montres. Il serait difficile de peindre leur effroi. Trois d'entre eux étaient du Bourg-St-Andéol; le malheureux blessé était de Dieu-le-lit. Peu d'arrestations ont lieu d'une manière plus audacieuse, un jour de dimanche, à trois kilomètres au plus de la ville d'Orange, à neuf heures et demie du soir. Heureusement que tout porte à croire que les auteurs de ce crime sont étrangers à la localité! »

— Il a été perdu, le 22 février, dans l'escalier de M. Laforest, notaire, un cabas en crin noir, où il y avait un billet de mille francs en rente viagère, au nom de dame Boyer. Ceux qui l'auront trouvé sont priés de le remettre à M. Laforest, ou à dame Boyer, rue de la Concorde (ci-devant rue de la Reine), 51, au 3me, 2me montée.

#### CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Suite et fin de la séance du 22 février 1849.

Cette délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. Pitiot-Colletta, au nom de la commission des finances fait un rapport sur la pension de retraite à accorder au sieur Deletang, porteur aux convois funèbres, et propose de fixer cette retraite au chiffre annuel de 427 f. 35 cent., en raison de l'état des services.

Le conseil approuve.

M. Bernard, au nom de la même commission, fait un rapport sur le budget du Mont-de-Piété pour l'exercice de 1849. Le résultat se traduit ainsi :

Recettes de toute nature . . . 2,954,730 f.  
Dépenses de toute nature . . . 2,951,850

Excédant pour les recettes . . . 2,900

Conformément aux conclusions du rapport, ce budget est approuvé.

M. Juif a la parole pour une proposition à faire au conseil. Il dit qu'un grand événement a marqué la soirée de lundi dernier; un homme a été tué sur la place de la République. Ce malheur ne provoquerait aucune observation en conseil, si M. le maire n'avait, dans une affiche placardée le lendemain, en annonçant que notre ville était depuis plusieurs jours le théâtre de graves désordres, donné aux faits qui ont précédé et accompagné ce déplorable événement un caractère qu'ils n'ont pas du tout selon lui. Par cette publication, la ville apprenait à la fois le danger que l'ordre avait couru, et les tristes rigueurs que son rétablissement avait imposées à l'autorité. Après avoir pris des renseignements aux meilleures sources, il est arrivé à la profonde conviction qu'on a surpris la religion de M. le maire.

La cité n'avait point de désordres à déplorer avant le meurtre de lundi soir; toute tentative de trouble sur une place immense où pourraient manœuvrer cinquante mille hommes de troupes, aurait été plus que de la folie de la part de quelques personnes qui stationnaient ou se rendaient auprès du monument. Toute intention malveillante était donc impossible. Malheureusement la conduite de certains hommes, signalés pour appartenir à la police secrète, a accrédité dans la ville le bruit que

cette dernière ne serait pas étrangère à des scènes d'agitation qui seraient le précurseur de mesures politiques pour les quelles on aurait besoin d'un prétexte.

En sa qualité de représentant de la cité, dans l'intérêt de l'ordre, du travail et surtout de la prospérité de notre industrie, M. Juif demande qu'une commission soit nommée par le conseil, avec mandat de rechercher et de préciser le véritable caractère des événements de lundi soir, et de nous apprendre comment il se fait qu'un homme ait pu être tué alors que la ville jouissait d'une entière tranquillité et que la disposition des esprits éloignait toute prévision de conflit entre les citoyens et la force armée.

M. le maire répond qu'il a peu d'observations à présenter; qu'il serait désolé d'avoir agité la ville en cherchant à la calmer. Il a pu appeler des ordres graves ceux qu'il a causés la mort d'un homme; il prie le conseil de croire que l'Administration est en dehors de toutes les questions politiques; une instruction se poursuit activement sur ce qu'il appelle une déplorable catastrophe, et, quant à lui, il a fait tous ses efforts pour l'éviter; chaque soir il s'est transporté sur la place de la République, et si, lundi dernier, il n'eût pas été, ainsi que MM. les adjoints, retenu au conseil, la présence de l'un d'eux aurait empêché ce malheur.

M. Sériziat dit que les événements qu'on vient de rappeler ont été, pour tout le monde, un sujet de peine et de regrets, surtout quand le sang versé l'a été par une main appelée à défendre l'ordre. Mais on demande au conseil de prendre une mesure insolite et irrégulière, qui n'est pas de sa compétence. On veut qu'il s'immisce dans l'action de la justice; on oublie qu'il n'est autorisé qu'à condition de ne pas sortir des limites qui lui sont assignées par la loi de 1847. Tout ce qui serait fait en dehors, serait non-seulement inutile mais dangereux; ce serait une usurpation de pouvoirs. La loi de l'an VIII a prononcé la séparation à toujours entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. C'est à ce dernier à réprimer, et le conseil municipal ne peut rien faire dans cette circonstance.

En conséquence M. Sériziat propose l'ordre du jour.

M. Morellet reconnaît la gravité des observations de M. Sériziat. Tous les membres du conseil et M. Juif entre autres, connaissent les règles et les lois qu'on invoque. La proposition faite par ce dernier, a pour but de savoir quelle conduite a tenu la police dite de sûreté, dont les agents sont payés par la commune.

M. Sériziat répond que ce qui vient d'être dit par le préopinant servirait au besoin d'argument contre la proposition. Ce serait en effet faire acte de haute administration, que de provoquer et diriger une enquête dont le résultat peut aboutir à des destitutions. Or, un conseil municipal n'administre pas; le véritable fonctionnaire administrateur c'est le Maire qui, seul, est appelé à exercer sa sollicitude sur tous les intérêts de la cité. Tout ce qu'on peut faire, c'est de lui demander de s'éclairer, de faire d'actives démarches pour arriver à découvrir la vérité; et quant à lui, il est convaincu que le résultat des investigations sera favorable aux amis de l'ordre. Quant au conseil, il n'a pas qualité; il doit se garder de prendre une délibération qui serait à coup sûr annulée.

M. Juif n'a pas d'autre but que de prouver que les amis de l'ordre n'ont été pour rien dans cette malheureuse affaire. Le conseil qui sera appelé dans quelques jours, à l'occasion du budget, à discuter les dépenses de la police, ne peut-il pas, dès aujourd'hui, examiner la conduite des agents salariés par la commune?

M. Hodieu appuie la demande d'ordre du jour pur et simple, et motive son opinion sur ce que toute délibération qui serait prise, même pour inviter le maire à faire des recherches, aurait pour effet de décourager les agents de la police en ayant l'air de les blâmer.

M. Grinand dit que, pour son compte, en présence de la mort d'un homme, il n'hésiterait pas à décourager la police si la police devait être pour quelque chose dans l'événement; il repousse la distinction d'amis de l'ordre donnée aux uns et refusée aux autres, et craint que, dans la population, on considère le malheur que nous déplorons, comme le commencement de l'ère de proscription à laquelle aspire une société bien connue.

Il appuie la proposition de M. Juif.

L'ordre du jour ayant la priorité, est mis aux voix, et, sur la demande de M. Juif, appuyée par plus de trois membres, il est procédé au scrutin secret.

Le maire déclare s'abstenir.

Le nombre des votants est de 52.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Pour l'ordre du jour . . . 21 voix.  
Contre . . . 41

32

Le conseil adopte dès lors l'ordre du jour et repousse la proposition de M. Juif.

Le maire déclare que la session légale est close.

La séance est levée à huit heures

#### Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — DRESDE, 24 février. — Le ministère a donné sa démission. Le nouveau cabinet est composé ainsi :

Le docteur Held, président du conseil et ministre de la justice, et par intérim, cultes et instruction; affaires étrangères, l'ambassadeur saxon à la cour de Berlin; intérieur, M. de Weinburg, conseiller privé; finances, M. d'Ehrenstein.

Le roi s'est réservé la nomination du ministre de la guerre.

— On lit dans la *Réforme allemande* :

« Il existe une grande intimité entre le gouvernement prussien et lord Westmorland, chargé d'affaires anglais. Le gouvernement lui communique d'abord tous les papiers d'Etat les plus importants. Cette union si intime entre le cabinet de St-James et celui de Berlin, union qui n'existait pas depuis la mort de Frédéric-le-Grand, fait croire à un traité entre la Grande-Bretagne et la Prusse, destiné à servir de contre-poids à l'alliance Austro-Russe; d'autres ne voient dans ces relations si amicales que les préliminaires d'une alliance à conclure éventuellement. »

ANGLETERRE. — LONDRES, 27 février. — A la fin de la séance de la chambre des communes du 26 février, la motion de M. Cobden a été rejetée à la majorité de 215 voix contre 78; majorité ministérielle, 197.

A la date des dernières nouvelles de Buenos-Ayres du 18 janvier, Rosas refusait de recevoir toujours M. Southey, ministre d'Angleterre.

On lit dans le *Globe* :

« Le bruit a couru dans la cité que la banque d'Angleterre prêtait de l'argent sur fonds à des taux au-dessous de son minimum de 3 0/0.

« Aucun avis de cette nature n'a été donné, et les membres de la bourse n'ont pu nous renseigner à cet égard. »

#### CONDITION DES SOIES DE LYON.

1<sup>er</sup> MARS 1849.

Nombre de ballots entrés à la Condition : 73. — Soies ouvrées : 50. — Grèges : 25. — Dernier numéro placé : 164.

#### BOURSE DE PARIS. — 1<sup>er</sup> mars 1849.

|                              |                         |
|------------------------------|-------------------------|
| 5 0/0 au comptant, 51 fr. 25 | Quatre Canaux, 1020     |
| 5 0/0 " 85 50                | 5 0/0 Belge 1842 90 1/2 |
| 5 0/0 fin courant, 51 75     | Banque belge, 1000      |
| 5 0/0 " 83 80                | 5 0/0 espagnol, "       |
| Banque de France, 2,275      | Emprunt romain, 68 1/4  |
| Obligations de la ville, "   | Piémont, "              |

#### COURSES DE PARIS.

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Saint-Germain . . .       | Montereau . . . 453       |
| Versailles, r. dr. 186 25 | Paris à Lyon . . .        |
| Idem. r. g. 160           | Paris à Strasbourg 567 30 |
| Paris à Orléans. 825      | Amiens-Boulogne . .       |
| Paris à Rouen . . 550     | Tours à Nantes. 342 50    |
| Rouen au Havre 343        | Dieppe . . .              |
| Avignon-Marseille. 203    | Bordeaux à Teste . .      |
| Bale. . . . . 103         | Lyon à Avignon . .        |
| Vierzon . . . . . 560     | Centre . . . . .          |
| Orléans-Bord . . 445      | Paris à Sceaux . .        |
| Le Nord. . . . . 460      | Sceaux . . . . .          |

#### A LOUER DE SUITE

#### Une Tannerie

A Sainte-Foy-lès-Lyon, sur le bord de la Saône, aux portes de Lyon.

Cette tannerie se compose de soixante-sept fosses, cinquante-huit cuves et plusieurs vases à recevoir les eaux; tous les avantages que l'on peut désirer pour les travaux se trouvent réunis dans ce local, les eaux sortant d'une source d'eau vive, se répandent d'elles-mêmes par le moyen de conduits dans tous les vases et dans le travail dit de rivière. On trouvera en outre les greniers nécessaires pour recevoir les écorces; un logement bourgeois composé de cinq pièces ayant vue sur le quai.

Cette tannerie pourrait se diviser au besoin. 121

S'adresser, pour les locations, à M<sup>me</sup> veuve RENARD, demeurant dans ladite tannerie.

A. MEINEL, gerant.

MANOINE, imprimeur, à Lyon, 42, place de la Charité.